



# L'ASSURANCE MALADIE EST IMPORTANTE POUR VOTRE ENFANT

**Appelez le : 1 888 245 0179**  
**Centre de contact Medicaid de**  
**Caroline du Nord**

De 8 h à 17 h • Du lundi au vendredi

**Visitez le site :**  
**[medicaid.ncdhhs.gov/apply](https://medicaid.ncdhhs.gov/apply)**

## Directives relatives au revenu mensuel : Mise à jour du 1er avril 2026

Taille de la famille	Medicaid pour les enfants (0 à 18 ans)
2	3 806 \$ ou moins
3	4 804 \$ ou moins
4	5 803 \$ ou moins
5	6 802\$ ou moins
6	7 800 \$ ou moins
* à ajouter pour chaque enfant supplémentaire	999 \$*

### MON ENFANT EST-IL ADMISSIBLE ?

- L'enfant doit résider en Caroline du Nord, avec un justificatif de domicile.
- L'enfant doit justifier d'un statut d'immigration admissible.
- Le foyer doit respecter les directives relatives au revenu.
- L'enfant doit avoir entre 0 et 18 ans (cf. tableau ci-dessus).

### POURQUOI VOTRE ENFANT DOIT-IL AVOIR UNE ASSURANCE MALADIE ?

Disposer d'une assurance maladie est très avantageux, notamment pour :

- des visites de santé pour les enfants
- des visites en cas de maladie
- des services pour les enfants qui ont des besoins particuliers
- des services de santé mentale
- des soins dentaires
- des soins de la vue et de l'audition
- des fournitures et équipements médicaux
- des soins hospitaliers
- des vaccinations
- des médicaments
- d'autres services sur le site Internet ci-dessous

Visitez le site : [medicaid.ncdhhs.gov/apply](https://www.medicaid.ncdhhs.gov/apply) ou votre service local des services sociaux (Local Department of Social Services) ([www.ncdhhs.gov/divisions/social-services/local-dss-directory](https://www.ncdhhs.gov/divisions/social-services/local-dss-directory))



NC DEPARTMENT OF  
**HEALTH AND  
HUMAN SERVICES**  
Division of Child and Family Well-Being

Section de la santé de l'enfant dans son ensemble (Whole Child Health Section) • [www.ncdhhs.gov/divisions/division-child-and-family-well-being](https://www.ncdhhs.gov/divisions/division-child-and-family-well-being) • NCDHHS est un employeur et un prestataire qui adhère au principe de l'égalité des chances. • 3/2025